

Guide sur les initiatives RSE sectorielles

Fiche n° 8

Engagements RSE dans le secteur de la propreté



Fédération des entreprises de propreté et services associés (FEP)

Seule organisation patronale représentative du secteur, elle est au service des entreprises de toute taille. La FEP est présente sur l'ensemble du territoire via ses 8 chambres régionales qui constituent la force de son réseau de proximité. Réparties sur tout le territoire, elles accompagnent les entreprises au quotidien en leur proposant différents services (juridique et social, économie, technique, formation...).

Elle réunit 2 000 entreprises adhérentes qui représentent 70 % du chiffre d'affaires du secteur.

Rubrique RSE sur le site de la fédération :

www.proprete-services-associes.com/le-developpement-durable

Contacts :

- ◆ Isabelle Perru-Poupon, chef de projet développement durable
- ◆ Elisabeth Leclercq, chargée de mission développement durable
dd@federation-proprete.com

1. Enjeux RSE prioritaires

Les 29 000 entreprises de propreté interviennent quotidiennement dans tous les secteurs de l'économie pour réaliser une mission d'hygiène, de sécurité sanitaire et d'amélioration de l'environnement intérieur des bâtiments. Cette position offre au secteur une place de premier ordre pour répondre aux enjeux de développement durable.

Depuis 2008, la branche déploie avec ses opérateurs un programme de développement durable basé sur 5 objectifs, déclinés en 51 actions spécifiques en faveur du développement durable :

- Renforcer l'engagement social ;
- Préserver l'environnement ;
- Etablir et renforcer les partenariats avec les parties prenantes ;
- Améliorer la gouvernance ;
- Assurer un développement économique durable.

2. Stratégie et engagements

◆ Programme développement durable

Ce programme, établi en fonction des spécificités des métiers de la propreté et sur la base des principaux référentiels existants (le guide SD 21000, la GRI - Global Reporting Initiative, puis l'ISO 26 000), se décline en **51 actions spécifiques**.

Chaque entreprise, à partir d'un diagnostic de sa situation, choisit parmi 51 actions celles qu'elle juge prioritaires. Elle détermine ensuite un plan d'actions à partir d'indicateurs précis.

Avec le soutien de la Commission européenne (**Programme LIFE+**), la FEP a porté ce programme au niveau de la Fédération Européenne du Nettoyage Industriel (FENI) et plusieurs pays l'ont repris et adapté à leurs spécificités.

En novembre 2012, la FEP a reçu le premier prix Management et Initiatives pour le Développement durable décerné par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et l'ADEME.

Informations complémentaires

◆ Convention d'engagement volontaire des acteurs de la collecte et du recyclage

En février 2012, la FEP a signé avec l'ADEME et l'ensemble des acteurs de la collecte et du recyclage une convention d'engagement pour collecter 200 000 tonnes de papier de bureau supplémentaire d'ici 2015.

Informations complémentaires

◆ **Convention d'engagement volontaire développement durable**

En octobre 2011, la FEP a signé une convention d'engagement volontaire avec le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie afin de déployer le programme développement durable au sein des 2 000 entreprises adhérentes à la fédération. La profession a pris 26 engagements, tous accompagnés d'objectifs chiffrés qui font l'objet d'un suivi annuel.

[Informations complémentaires](#)

◆ **Soutien à la Mission Arctique de 2011 à 2014**

Pour compléter son engagement en matière de développement durable, la FEP, les chambres régionales et l'ensemble des opérateurs de la branche ont soutenu la Mission Arctique. Menée par Eric Brossier, un ingénieur en génie océanique et géophysicien, cette mission de 3 ans en Arctique s'est déroulée à bord du voilier polaire « Vagabond ». L'objectif était d'acquérir des données essentielles à la compréhension de la biodiversité et des évolutions climatiques.

[Informations complémentaires](#)

◆ **Signature de la Charte de la Diversité en septembre 2009 par la FEP**

◆ **Engagements vis-à-vis des salariés**

Les partenaires sociaux de la branche ont conclu différents accords. Par exemple :

- **Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, 2012 ;**
- Accord relatif aux séniors, 2009 (JO 09/02/2010).

3. **Dispositifs d'accompagnement** des entreprises sur la RSE

Outils

◆ **Outil d'autodiagnostic et de reporting RSE**

La FEP propose un outil d'autodiagnostic accessible sur Internet qui permet aux entreprises de proposer d'élaborer directement leur reporting RSE. Cet outil permet :

- La réalisation de l'autodiagnostic en vue de la définition ou de l'actualisation du plan d'actions développement durable de l'entreprise ;
- Le renseignement d'indicateurs sociaux, environnementaux et économiques pour réaliser le reporting RSE de l'entreprise, permettant une consolidation au niveau du secteur.

[Informations complémentaires](#)



◆ Plateforme de gestion des émissions carbone CarbonArtik

La plateforme CarbonArtik disponible depuis avril 2013, permet aux entreprises de réaliser leur bilan des émissions de gaz à effet de serre. L'outil repose sur une plateforme Web qui a été paramétrée spécifiquement pour répondre aux problématiques du secteur : optimisation des déplacements, valorisation des déchets, gestion de l'énergie des bâtiments, achats des produits d'entretien... Les entreprises ont ainsi accès à une base d'actions concrètes pour réduire l'impact environnemental de leurs activités. Une assistance est assurée par une hotline téléphonique.

Informations complémentaires

◆ Outil en ligne d'aide au passage de prestation en journée/en continu

Dans les appels d'offre des donneurs d'ordre, les interventions de prestations de propreté sont généralement positionnées entre 5h et 8h le matin et/ou entre 17h et 22h le soir. Cette situation engendre pour certains salariés du secteur des emplois à temps partiel (quelques heures par jour), des temps de travail en horaires décalés et fragmentés (avec parfois, dans une journée, une succession de plages horaires de quelques heures de travail, correspondant à différents contrats, entrecoupées de temps d'attente).

Pour développer le travail en journée/en continu et faciliter l'adaptation à la réglementation sur le temps partiel, la FEP a développé en 2014 un outil web interactif qui permet aux entreprises du secteur de réaliser un diagnostic, d'avoir des outils (échanciers, chartes, tableau de reporting, questionnaires...) et de définir un plan d'actions. Un accompagnement est prévu pour aider les entreprises à mettre en œuvre le travail en journée/en continu.

Informations complémentaires

◆ Outil en ligne de gestion des déchets tertiaires

Depuis 2014, la FEP travaille sur le positionnement des entreprises de propreté comme des acteurs majeurs de la prévention, du tri et de la pré-collecte des déchets tertiaires (papiers de bureau, cartouches d'encre, cartons, ampoules, piles et accumulateurs portables, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE), canettes, gobelets plastiques...). La FEP est en cours d'élaboration d'un outil en ligne qui permettra aux entreprises de propreté de proposer une offre complémentaire à la prestation de propreté sur la gestion des déchets tertiaires, incluant un diagnostic et un audit du site client et une recommandation de plan d'actions.

Guides pratiques et études

◆ Guide sectoriel sur la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre/secteur de la propreté (2013)

Bien qu'1 % des entreprises de propreté soient concernées par l'article 75 de la loi Grenelle II, la réalisation d'un bilan GES offre de nombreuses opportunités. Diminuer l'impact environnemental, c'est aussi réduire les coûts associés, anticiper les évolutions réglementaires et répondre aux attentes des donneurs d'ordres. Ce guide, élaboré avec la participation active de tous les acteurs de la filière, propose une méthodologie et des exemples d'actions visant à réduire les émissions de GES ainsi que de nombreux retours d'expérience et témoignages. Il a été publié par la FEP et l'ADEME en 2013.

Informations complémentaires



Formation et accompagnement

◆ Formation-action développement durable destinée aux dirigeants

La FEP a mis en place un dispositif d'accompagnement pour assister les chefs d'entreprise dans l'élaboration d'un plan d'actions développement durable. Ce dispositif s'articule autour de 4 jours de formation collective et d'un jour d'accompagnement individuel avec un consultant spécialisé. Les entreprises bénéficient d'une hotline téléphonique assurée par les consultants.

Chaque groupe est composé d'une dizaine de chefs d'entreprises, permettant ainsi l'échange sur les problématiques auxquelles les entrepreneurs sont confrontés. Ce dispositif s'appuie sur un réseau de 14 cabinets conseils spécialisés, sélectionnés sur appel d'offre.

Depuis le lancement du programme en 2008, ce sont maintenant plus de 338 entreprises, représentant 60 % des effectifs du secteur, qui ont suivi le dispositif de formation-action avec l'ambition de construire leurs propres stratégies et plans d'actions développement durable.

Information complémentaires

◆ Formations spécifiques à destination des salariés

Le passage à des pratiques durables nécessite la participation et l'implication de tous les acteurs de l'entreprise. Des formations et des outils spécifiques ont été créés à destination de l'encadrement intermédiaire et des agents de propreté :

- Pour les salariés encadrants, 9 ateliers d'une journée sont proposés par l'INHNI, l'organisme de formation de la FEP, pour les accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle des actions proposées dans le Programme développement durable (achats et offres responsables, travail en continu, organisation des déplacements, mesure du retour sur investissement...);
- Pour les agents de propreté, des fiches techniques et des formations sont proposées pour les accompagner dans la mise en œuvre des éco-gestes.

◆ Programme de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Dans le secteur de la propreté, 97 % des maladies professionnelles sont des TMS et plus de 50 % des effectifs ont plus de 40 ans, avec pour conséquence un risque accru de TMS. Prévenir ce risque professionnel constitue un enjeu social et économique fort pour la profession au regard des conséquences humaines graves qu'il entraîne pour les salariés et des coûts directs et indirects importants qu'ils génèrent pour les entreprises. Prenant la mesure de ces enjeux, la FEP met en œuvre un Programme TMS de branche pour les salariés des entreprises de propreté. Une action est aussi menée en faveur des donneurs d'ordre et des concepteurs de bâtiments.

Informations complémentaires



◆ Lutte contre l'illettrisme

Plus de 8 000 salariés du secteur de la propreté ont suivi une formation sur les savoirs généraux que sont la lecture, l'écriture, le calcul et le repère dans l'espace-temps. Depuis 13 ans, la FEP et OPCALIA Propreté (Organisme paritaire collecteur agréé de la branche pour la formation continue des salariés) investissent dans la lutte contre l'illettrisme, qui toucherait 9 % des français (chiffres de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme).

Conçue pour gagner en autonomie dans la vie professionnelle et privée, la formation du secteur de la Propreté intitulée « Clés en main », dispensée par des organismes de formation habilités, utilise les situations vécues au travail et les documents professionnels comme supports pédagogiques pour favoriser les apprentissages.

Commissions et Clubs DD

◆ Comité National développement durable

Il a vocation à arrêter la stratégie et valider le plan d'actions et politique. Il est constitué de représentants des Chambres syndicales, des opérateurs de branche et de la FEP. Il se réunit une fois par trimestre.

◆ Cellule projet développement durable

Elle a pour objectif de proposer des orientations stratégiques au Comité National, de mettre en œuvre les actions en associant les opérateurs de branche et de suivre les projets.

◆ Comités régionaux développement durable

Ils ont en charge le déploiement des actions en région. Ils sont animés par le délégué régional du FARE, l'opérateur en charge d'accompagner le développement de la branche, le représentant développement durable de la chambre régionale et les parties prenantes de la région.

◆ Clubs développement durable régionaux

Des Clubs développement durable ont été mis en place par la FEP en 2012 sous l'égide des chambres régionales pour maintenir la dynamique sur l'ensemble du territoire. Toutes les entreprises de propreté sont invitées à y participer. C'est pour elles l'occasion de partager leurs bonnes pratiques, d'avoir accès à l'actualité du développement durable et de compléter leurs connaissances par des interventions dédiées au développement durable, mais aussi de faire connaître l'engagement de tout le secteur auprès de parties prenantes locales.

Dialogue avec les parties prenantes

◆ Comité consultatif des Parties Prenantes

La FEP a mis en place un Comité consultatif des Parties Prenantes qui regroupe différents acteurs : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), Association Française des Fabricants et Importateurs de matériels et produits pour l'Industrie du Nettoyage (AFIMIN), Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), Association des Responsables des Services Généraux (ARSEG), Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME), Groupement de Professions de Services (GPS), Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), Observatoire des Achats Responsables (ObsAR), Service des Achats de l'Etat (SAE), SNCF et syndicats de salariés de la profession.

Ce comité est force de propositions et peut formuler des recommandations sur les axes choisis par la FEP. Il s'agit d'un organe libre et critique qui se réunit deux fois par an.

[Informations complémentaires](#)

Labels et Trophées

◆ Trophées développement durable

Chaque année, depuis 2011, la FEP organise un concours pour l'attribution de trophées développement durable qui récompensent et valorisent les entreprises qui ont mené à bien un projet développement durable particulièrement innovant ou exemplaire. Le jury est composé de personnes extérieures à la profession. En 2014, **trois entreprises de propreté ont été distinguées** pour leurs réalisations concrètes et abouties conciliant développement économique, engagement social et sociétal et respect de l'environnement.

[Informations complémentaires](#)

Evénements

◆ Conférences européennes de la FEP

- Conférence de Paris septembre 2010 : elle fut l'occasion de présenter les grands enjeux du programme développement durable et de montrer la place particulière des entreprises de propreté au sein des activités économiques. Cette conférence a réuni 150 participants (représentant 14 nationalités) à l'Institut océanographique de Paris.
- Conférence de Rome septembre 2012 : conférence finale, elle fut l'occasion d'examiner les critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics, et la mise en pratique du développement durable par les entreprises de propreté. La conférence a réuni 90 participants européens.



Rapport RSE

◆ Rapport annuel développement durable de la FEP

Depuis 2009, la FEP publie annuellement un rapport développement durable.

[Informations complémentaires](#)

4. Pour aller plus loin

Exemples de pratiques à l'international

◆ European Federation of Cleaning Industries (EFCI)

La Fédération Européenne du Nettoyage Industriel (FENI) regroupe les organisations professionnelles représentatives du secteur de la propreté et des services associés dans les pays de l'Union européenne. Ses missions fondamentales s'articulent autour des axes suivants :

- Assurer un suivi continu des activités des institutions communautaires et veiller à la prise en compte des intérêts des entreprises du secteur dans le cadre de l'élaboration des politiques communautaires et des textes législatifs (directives, règlements, etc.) qui les concernent ;
- Assurer une meilleure reconnaissance de la profession et promouvoir son image auprès du public.

Les organisations professionnelles de 18 pays européens y sont représentées.

[Informations complémentaires](#)

◆ Déclaration conjointe pour une passation de marché responsable

Les partenaires sociaux européens de quatre secteurs, à savoir, la sécurité privée (CoESS/UNI-Europa), la restauration collective concédée (FERCO/EFFAT), le nettoyage (FENI/UNI-Europa) et le textile et l'habillement (EURATEX/FSE-THC), ont publié les lignes directrices à l'attention des entreprises et des pouvoirs publics qui sélectionnent leurs fournisseurs par le biais de procédures d'appels d'offres. Une **déclaration conjointe pour une passation de marché responsable** a ainsi été signée le 18 avril 2008.

Ces partenaires sociaux souhaitent encourager et promouvoir des procédures qui n'attribuent pas les marchés sur la seule base du prix, mais sur la base d'éléments qualitatifs tels que, par exemple, les compétences et capacités du fournisseur, l'empreinte écologique, les conditions de travail des salariés, le respect des normes internationales du travail, des lois nationales et des conventions collectives.

Lorsque la mention « **Informations complémentaires** » apparaît dans la fiche, cela indique au lecteur la possibilité d'accéder à d'autres documents ou sites Internet sur la version numérique des fiches qui sont accessibles sur le site de nos organisations.



MEDEF
55, avenue Bosquet
75330 Paris Cedex 07
Tél. : 01 53 59 19 19
www.medef.com



Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

ORSE
25 rue du Charolais
75012 Paris
Tél. : 01 43 46 02 22
www.orse.org